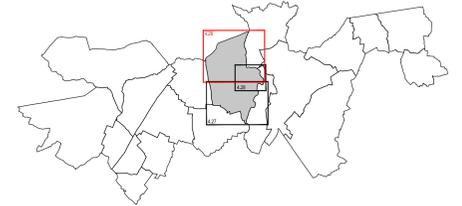


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
 Nargis Nord
 Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	2 février 2023 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	11 juillet 2024 par le Conseil Communautaire
Mis à jour le	

ecmo Eco sas - 1, rue Népce - 45700 Villemandeur

Légende :

- Limite des zones
- ▨ Espace boisé classé à conserver
- ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- ▨ Secteur délimité au titre de l'article R.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
- ~ Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
- Limite administrative

Éléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

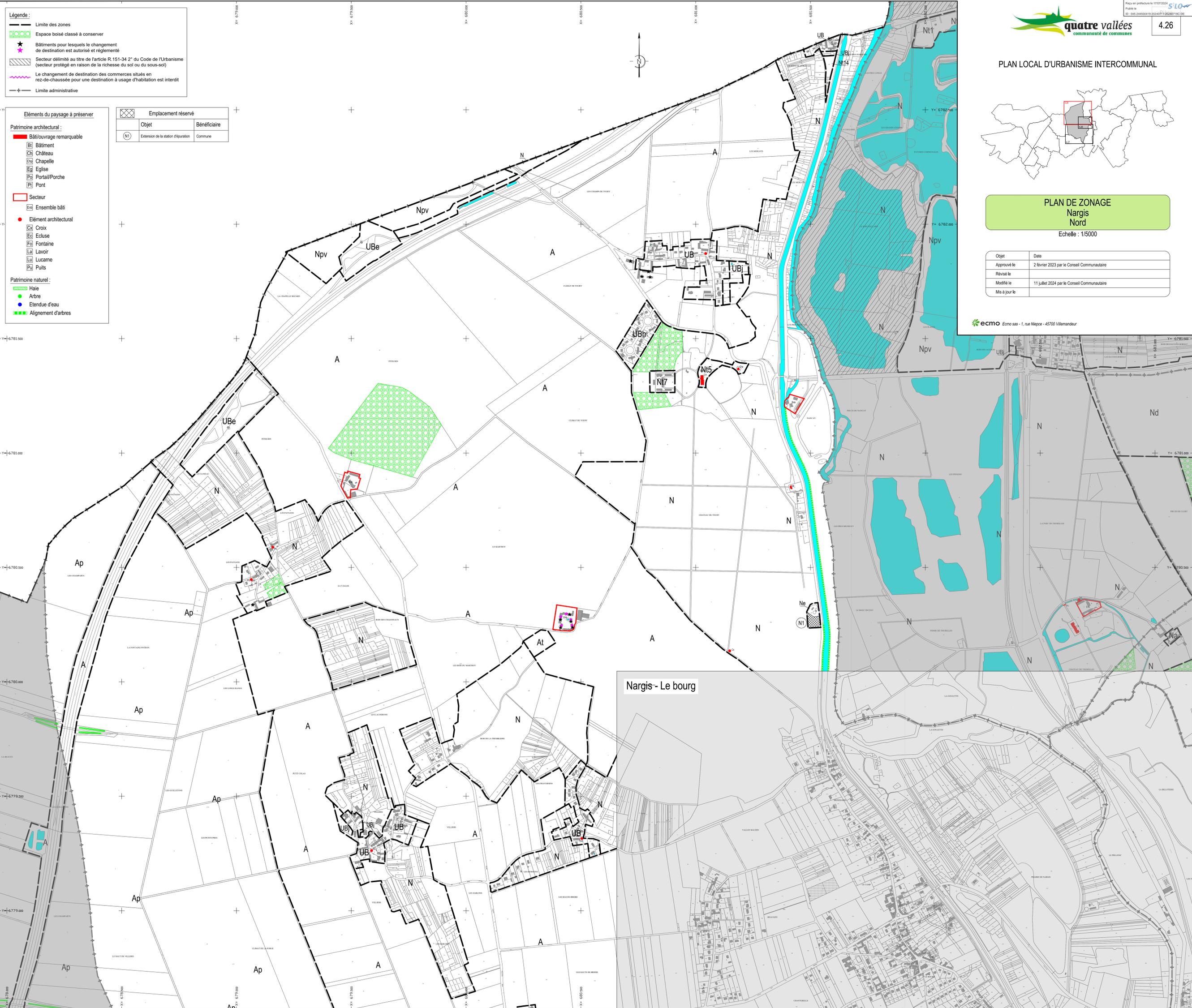
- Bâtiouvrage remarquable
- ▭ Bâtiment
- ▭ Château
- ▭ Chapelle
- ▭ Eglise
- ▭ Portail/Porche
- ▭ Pont
- ▭ Secteur
- ▭ Ensemble bâti
- Élément architectural
- ⊠ Croix
- ⊠ Ecluse
- ⊠ Fontaine
- ⊠ Lavoir
- ⊠ Lucarne
- ⊠ Puits

Patrimoine naturel :

- ▨ Haie
- Arbre
- Etendue d'eau
- ▨ Alignement d'arbres

Emplacement réservé

Objet	Bénéficiaire
⊠ (N1)	Extension de la station d'épuration Commune



Nargis - Le bourg